

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2018

CHAPITRE 08

MINISTERE DE LA JUSTICE

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	9
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	10
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018	10
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	11
2.1.	PROGRAMME 107: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR JUSTICE	12
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	13
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	14
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	16
2.2.	PROGRAMME 108: AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	26
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	27
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	27
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	28
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	30
2.3.	PROGRAMME 109: AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	34
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	35
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	36
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	38
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	42

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	43
3.2.	LEÇONS APPRISES	45
3.3.	PERSPECTIVES	46

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des programmes pendant l'exercice 2018 a été marquée par un contexte à double teinte en ce que certains éléments favorables à la dite mise en œuvre ont été observés. A contrario quelques entraves ont été notées. Au plan des éléments favorables, il convient de citer les diverses réformes budgétaires intervenues en 2018 ont fondamentalement renforcé le cadre normatif budgétaire : Loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ; Loi 2018 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finance publiques au Cameroun. Ces réformes ont reconduit les fondamentaux du budget programme : le budget de l'Etat est élaboré et exécuté dans le cadre de Programmes traduisant les politiques publiques auxquelles sont associés des objectifs assortis d'indicateurs de résultats et des ressources publiques. Il y a lieu de citer également le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics. S'agissant des entraves rencontrées, la mise en œuvre de programmes au titre de l'exercice 2018 s'est effectuée dans un contexte marqué par la persistance de la crise sécuritaire dans les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Est et particulièrement du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où de lourds dommages infrastructurels et humains ont été enregistrés à la suite de nombreux épisodes d'actes de vandalisme, d'incendies (TPI-TGI de Ndop 25 septembre 2018, TPI de Kumba 07 Octobre 2018), voire des attaques à mains armées avec libération de détenus et vols des armes et munitions :Prison de Wum, 25 septembre 2018, prison de Ndop, 28 juillet 2018). Ce climat, au titre de l'année 2018, a affecté significativement le fonctionnement serein des services judiciaires et pénitentiaires desdites régions.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

1.1.1 : Rappel de la contribution attendue du Ministère de la Justice (MINJUSTICE) par rapport à la stratégie nationale (DSCE)

Le DSCE est le document d'orientation de toute l'action gouvernementale à l'horizon 2020. Son chapitre 5 consacré à la « Gouvernance et la Gestion Stratégique de l'Etat » décline l'ensemble des actions que devra mener le Ministère de la Justice afin de contribuer de façon significative à la croissance économique et à la création des emplois (5.1 Gouvernance et Etat de Droit, P. 97). L'objectif assigné au Ministère de la Justice dans le DSCE est de : **"Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques"** (Parag.366, P. 98). De manière spécifique, le MINJUSTICE a en charge de garantir la sécurité juridique et judiciaire des affaires pour attirer un plus grand nombre d'investisseurs, inciter à la création d'entreprises et par voie de conséquence, à la création des emplois.

1.1.2 : Objectifs stratégiques sectoriels En cohérence avec le DSCE, la Stratégie Nationale de Gouvernance définit une politique globale de gouvernance dont l'orientation générale peut être résumée par la formule : « **Une Gouvernance transparente, inclusive, et efficace, pour l'émergence** » Cette politique générale constitue la stratégie thématique de la gouvernance au Cameroun, déclinée en quatre (4) axes ci-après : L'axe 1 intitulé **"ETAT DE DROIT"** a pour

objectif global : “**consolider l’Etat de droit**” et pour entre autres objectifs spécifiques, raffermir le système judiciaire, redynamiser la régulation. L’axe 2 intitulé «**PARTICIPATION** » a pour objectif global « **développer la participation citoyenne pour une dynamique inclusive** ». L’un de ses objectifs spécifiques a trait à l’intensification de la promotion et de l’exercice des droits humains. L’axe 3 intitulé “**Transparence et Redevabilité**” a pour objectif global « **assurer l’imputabilité (reddition des comptes) des agents et la performance des structures** ». L’un de ses objectifs spécifiques est relatif au renforcement de la stratégie et du dispositif de lutte contre la corruption et de protection de la fortune publique. L’axe 4 intitulé “**CLIMAT DES AFFAIRES**” a pour objectif global « **assainir le climat des affaires** » et pour objectif spécifique « **relever la gouvernance économique** ».

Cet assainissement du climat des affaires suppose de la justice qu’elle constitue un acteur déterminant pour l’amélioration de l’environnement des affaires. Cela induit qu’en appliquant les règles de droit pour régler les litiges, qu’en assurant l’effectivité de son impartialité, l’effectivité de l’exécution des décisions de justice et qu’en protégeant les droits et libertés ainsi que les biens des citoyens, la Justice garantit la paix et la stabilité sociale favorables à l’investissement. Cet investissement favorise par voie de conséquence la création d’emplois, la croissance et partant le développement. Pour atteindre de tels résultats, la justice se doit d’être disponible aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan structurel. Cette exigence de disponibilité découle également des **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, adoptés le 25 septembre 2015 par les 193 Etats membres des Nations-Unies dont le Cameroun, qui font partie d’un nouveau programme de développement mis en place lors de la conférence de cette Organisation sur le Développement Durable tenue à Rio de Janeiro au Brésil en 2012. Le 16^e objectif qui vise à « **assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces responsables et ouvertes** » comporte quatre (04) aspects fondamentaux qui relèvent des missions spécifiques du Ministère de la Justice :

- **Promouvoir l’accès de tous à la justice dans les conditions d’égalité ;**
- **renforcer d’ici 2030 les activités de la restitution et de la rétrocession des biens détournés ;**
- **promouvoir et appliquer les lois et politiques non discriminatoires ;**
- **intensifier la lutte contre la corruption et enrayer la politique des pots-de vin.**

1.1.3 : Objectifs ministériels et programmes

Les objectifs poursuivis par le Ministère de la justice se déduisent des multiples défis qui interpellent le Sous-Secteur, à savoir : - La modernisation du système judiciaire en vue de son fonctionnement efficient et efficace ; - La restauration de la crédibilité de la Justice basée sur l’indépendance, l’impartialité et l’exécution effective de ses décisions ; Le renforcement de l’intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorables au développement économique. - L’intensification de la répression de la corruption et des détournements des biens publics ; - La récupération des biens détournés et le recouvrement des condamnations pécuniaires au profit de l’Etat ; - La poursuite et l’intensification des initiatives tendant à prévenir

et combattre la corruption dans le Sous-secteur Justice ; - La garantie du respect des droits individuels et des libertés publiques ; - La réforme du système pénitentiaire afin de garantir la dignité humaine et la resocialisation des détenus ; - La promotion et l'application des lois et politiques non discriminatoires Pour l'atteinte de ces objectifs, le Ministère de la Justice met en œuvre depuis l'exercice budgétaire 2015, les trois (3) programmes ci-dessous, correspondant aux trois (3) entités qui le structurent à savoir : la Chancellerie qui incarne le Pouvoir Exécutif, les Cours et Tribunaux qui exercent le Pouvoir Judiciaire et l'Administration Pénitentiaire qui assure la garde et l'encadrement des personnes placées sous-main de Justice. Il s'agit de :

Programme 107 : Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Justice Ce programme dont les leviers sont tenus par l'exécutif que représente le Chef de Département, englobe un faisceau actions qui visent à juguler les dysfonctionnements observés, doter les services judiciaires des ressources humaines et infrastructurelles adéquates, assurer la production législative, la promotion des droits de l'homme, le fonctionnement harmonieux des services, dans l'observance du cadrage budgétaire. Il s'assimile au programme support.

Programme 108 : Amélioration de l'Activité Juridictionnelle Ce programme incombe au Pouvoir Judiciaire qui est exercé par les Cours et Tribunaux. Il a pour vocation à résoudre les problèmes liés à l'amélioration de l'activité juridictionnelle dans ses multiples facettes, à savoir le rendu de la justice, l'exécution des décisions de justice et surtout l'accès à la Justice : - accès physique (proximité avec les justiciables, construction et réhabilitation des infrastructures, équipement des juridictions) ; - accès à l'institution Justice (simplification et vulgarisation des modes de saisine et des procédures, réduction des coûts d'accès).

Programme 109 : Amélioration de la politique pénitentiaire Ce programme ambitionne de résoudre les problèmes posés par la surpopulation carcérale, la ration alimentaire et la couverture médicale des pensionnaires. Une importance est accordée aux mesures préparatoires à la resocialisation, notamment : la scolarisation en milieu pénitentiaire et la formation aux petits métiers.

9

1.1.4 : Rappel synthétique des performances passées En dépit de la persistance de la menace sécuritaire occasionnée par les attaques de Boko Haram dans les Régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, le flux migratoire dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua, ainsi que la persistante de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, quelques réalisations significatives ont été enregistrées, notamment : - la mise en œuvre, sur très Hautes instructions du Chef de l'Etat, d'un train de mesures fortes visant à apporter des solutions adéquates aux revendications des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest : réajustements normatifs et institutionnels avec notamment la création d'une section de la Common Law à la Cour Suprême, recrutements spéciaux à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) en cycle de Magistrature et du Greffe ; - la poursuite des grands Chantiers du Ministère

de la Justice dont la construction en cours du complexe judiciaires de Yaoundé R+13 ; - la consolidation de l'édification de l'Etat de Droit et le renforcement de la Gouvernance ; - la poursuite et l'intensification de la lutte contre la corruption marquée par la progression du montant reversé au Trésor public au titre de remboursement du corps du délit: 3.553 016 711 F en novembre 2016, 4.003 589 291 F en septembre 2017 et 6.099 851 985 F en septembre 2018.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Les missions spécifiques qui ont été assignées au Ministère de la Justice dans le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et celui n°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Justice sont :

- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la nationalité, aux règles concernant les conflits des lois, au statut des Magistrats, à l'organisation et au fonctionnement de la Haute Cour de Justice, de la Cour Suprême, du Conseil Supérieur de la Magistrature et à l'organisation judiciaire ;
- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au statut des personnes et des biens, au régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale, aux règles de procédure et de compétence devant toutes les juridictions civiles, au droit pénal général et spécial, à l'organisation des professions d'Avocat et d'Auxiliaires de Justice;
- l'instruction des dossiers de recours en grâce et de libération conditionnelle ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique pénitentiaire;
- l'organisation et le suivi du fonctionnement des établissements pénitentiaires ainsi que la gestion des personnels relevant de l'Administration Pénitentiaire ;
- la conservation et l'apposition du sceau de la République du Cameroun ; - le suivi du contentieux de l'Etat ;
- le suivi de la mise en œuvre de la politique pénale ;
- la coopération judiciaire, en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- le suivi des dossiers OHADA, en liaison avec le Ministère des Finances et les Départements Ministériels concernés ;
- le suivi des Droits de l'Homme et de la lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- le suivi des activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) ;
- le suivi des professions d'Avocat, de Notaire, d'Huissier et autres Auxiliaires de Justice. Par ailleurs :
- le Ministre de la Justice préside les Commissions de Réforme Législative et Judiciaire et assure le fonctionnement des juridictions ;
- il suit les activités de la Cour Internationale de Justice (CIJ), de la Cour Pénale Internationale (CPI) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (UNHCHR), en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;

- il est le Conseil du Gouvernement en matière judiciaire ; - il exerce la tutelle sur l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les programmes du Ministère de la Justice ont été mis en œuvre en 2018 dans un contexte à plusieurs teintes, marqué notamment par :

- la poursuite du Processus d'apprentissage des préceptes du Budget-programme par les acteurs de la performance au moyen des sessions de renforcement des capacités qui doivent nécessairement être intensifiées ;
- la persistance de la menace sécuritaire occasionnée par les attaques de Boko Haram dans les Régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, le flux migratoire dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua ;
- la persistance de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la mise en œuvre, sur très Hautes instructions du Chef de l'Etat, d'un train de mesures fortes visant à apporter des solutions adéquates aux revendications des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest : réajustements normatifs et institutionnels avec notamment la création d'une section de la Common Law à la Cour Suprême, recrutements spéciaux à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) en cycle de Magistrature et du Greffe.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018

- L'année 2018 consacre la fin du 2^{ème} triennat (2016-2018) de la mise en œuvre du BudgetProgramme au Cameroun. Et au niveau du Ministère de la Justice, les programmes tels reformulés ont été maintenus.

- **La dotation budgétaire revue à la hausse** Le budget du Ministère de la Justice au titre de l'exercice 2018 s'élève à **63 454 000 000 FCFA** en CP, contre **59 498 000 000 FCFA** en 2017, soit une hausse de **3 956 000 000 FCFA** en valeur absolue et environ **06,23%** en valeur relative.

- la poursuite des grands chantiers du Ministère de la Justice ;
- la consolidation de l'édification de l'Etat de droit et le renforcement de la Gouvernance ;
- la poursuite et l'intensification de la lutte contre la corruption ;
- l'entrée en fonction du Conseil constitutionnel dont les audiences du contentieux électoral relayées par les médias nationaux et internationaux ont fortement contribué au rayonnement du Cameroun.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 107

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR
JUSTICE

Responsable du programme

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme a pour vocation d'identifier, moyennant contrôles et audits, les pesanteurs et goulots de l'appareil judiciaire, d'y apporter des thérapies appropriées, en veillant à une harmonie fonctionnelle des divers services et une ouverture communicationnelle en direction des usagers, ceci dans le strict respect des canons de la gestion budgétaire. Il englobe également le développement des TIC, la production législative du Département et la promotion des droits de l'Homme.

Au total, onze (11) Actions ont été ciblées en 2018. Les parties prenantes dans sa mise en œuvre sont : l'Administration Centrale, les juridictions et les prisons. Les principaux bénéficiaires étant les acteurs du système judiciaire et du système pénitentiaire.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes.	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère.
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	97.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	98.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 11 323 137 200	CP 11 323 137 200
RESPONSABLE DU PROGRAMME		

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

2018 est la dernière année du cycle de planification 2016-2018. L'enveloppe globale du budget du Ministère de la Justice a connu une hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette institution fait toujours face au problème crucial de déficit de bureaux pour les personnels. Les Directions et Divisions, faute de disponibilité infrastructurelle concentrées, sont disséminés sur quatre (4) sites dans la cité Yaoundé. Les travaux d'extension du bâtiment central débutés en 2013, se poursuivent mais connaissent un ralentissement considérable. Les besoins des services dont les effectifs en personnels ont augmenté, sont sans cesse croissants. La Gouvernance se poursuit et se renforce, l'édification de l'Etat de droit se consolide.

Le Dialogue de Gestion se met progressivement en place avec l'adhésion de plus en plus perceptible des acteurs de la performance. Sur le plan national, le climat sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et le Sud-Ouest reste préoccupant.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

La stratégie-programme arrêtée dans le PPA 2018, commande au Ministère de la Justice de continuer à réduire les dysfonctionnements du Sous-secteur, à améliorer la coordination des services et à assurer la bonne mise en œuvre des programmes. Ceci à travers le renforcement des ressources humaines et de leurs capacités, la mobilisation des ressources matérielles et financières, la mise à disposition d'un système d'information performant et d'infrastructures de qualité.

La mise en œuvre du programme 107 au regard des prévisions du PPA de 2018, a permis d'obtenir les principaux extrants (Produits ou services réalisés) ci-dessous :

- 3ème étage de l'extension du bâtiment central du MINJUSTICE aménagé (travaux d'électricité, carrelage, peinture...) ;
- recrutement de 100 auditeurs de justice à l'ENAM
- recrutement 581 Greffiers adjoints
- acquisition de 176 ordinateurs, 216 imprimantes, 178 onduleurs et 176 licence Office et antivirus ;
- acquisition de Mobiliers et équipements des bureaux ;
- 281personnels du Ministère de la Justice ont participé à des séminaires et stages de formation sur différents thèmes dont 23 en international;
- élaboration de 23 projets de textes finalisés et transmis et 06 avant-projets de textes en cours de relecture
- Contrôle permanent des services judiciaires et pénitentiaires ;
- Rémunération des personnels et charges liées aux consommations d'eau, d'électricité et de téléphone assurées ;
- Cadre de travail et satisfaction des besoins de fonctionnement des services améliorés ;
- Rapport sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2017 élaboré, publié et diffusé.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	98%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	100%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS	AE 8 895 211 217	CP 8 895 211 217
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 2 427 925 983	Ecart CP 2 427 925 983
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 8 862 043 945	CP 8 856 972 467
TAUX DE CONSOMMATION	99,62%	99,57%

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	il s'agit du programme support qui a pour objectif la réalisation de toutes les activités budgétisées au sein du Ministère de la Justice. L'idéal serait de les réaliser à 100% mais compte tenu d'un certain nombre de réalités à savoir : le non-paiement des décomptes pour les travaux d'infrastructures ; l'instabilité permanente de l'application PROBMIS ; la difficile mise en œuvre du dialogue de gestion, la cible réalisée en 2018 a été fixée à 98%.
PERSPECTIVES	- Poursuivre la mise en œuvre du Dialogue de Gestion ; - poursuivre le renforcement des capacités des personnels ; - poursuivre le contrôle permanent des services judiciaires et pénitentiaires ; - Poursuivre et améliorer la coordination et le suivi des activités des services ; - Améliorer le financement du fonctionnement des services.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	98%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	100%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 8 895 211 217	CP 8 895 211 217
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 2 427 925 983	Ecart CP 2 427 925 983
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 8 862 043 945	CP 8 856 972 467
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	99,94 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	il s'agit du programme support qui a pour objectif, la réalisation de toutes les activités budgétisées au sein du Ministère de la justice. l'idéal serait de les réaliser à 100%, mais compte tenu d'un certain nombre de facteurs à savoir : le non-paiement des décomptes pour les travaux d'infrastructures ; l'instabilité permanente de l'application PROBMIS ; la non maîtrise des coûts réels de fonctionnement des services ; la difficile mise en œuvre du dialogue de gestion ; l'incapacité des prestataires à honorer leurs engagements contractuels, la cible de 2018, a été fixée à 98%.	
PERSPECTIVES 2019	- Poursuivre la mise en œuvre du Dialogue de Gestion ; - poursuivre le renforcement des capacités des personnels ; - poursuivre le contrôle permanent des services judiciaires et pénitentiaires ; - Poursuivre et améliorer la coordination et le suivi des activités des services ; - Améliorer le financement du fonctionnement des services.	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES								
OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de personnels formés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 30,54%	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		240.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		920.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		281					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	202 600 000	202 600 000	165 321 810	165 321 810	162 231 810	162 231 810	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'action en 2018 a été marquée par la volonté politique du Chef de Département, orientée vers le renforcement des effectifs							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 258 personnels du Ministère de la Justice ont participé à des séminaires et stages de formation organisés à l'intérieur du territoire national sur différents thèmes ; 23 personnels du Ministère de la Justice ont participé à des séminaires et stages de formation à l'international sur différents thèmes.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les moyens mis à la disposition de l'Action ont permis d'assurer l'organisation des séminaires de formation à l'intérieur du pays et la participation des acteurs de la Justice aux séminaires et stages de formation organisés à l'international.							
Perspectives 2019	- Poursuivre le renforcement des effectifs ; Poursuivre le renforcement des capacités des personnels conformément au plan triennal de formation existant.							

Action 03 CONTROLE, AUDIT INTERNE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION

OBJECTIF	Améliorer la performance et assainir les comportements dans les services								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports de mission				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 52,94%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		6.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		23.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		15						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	120 500 000	120 500 000	85 259 936	85 259 936	85 259 936	85 259 936	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- L'Action est mise en œuvre dans un contexte : o d'accroissement de l'insécurité dans les ressorts des Cours d'Appel du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, y rendant aléatoires les missions ; de persistance des dénonciations sur le phénomène de la corruption et les dysfonctionnements divers.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- 1201 requêtes exploitées - Préparation et transmission des dossiers aux organes disciplinaires (10 enquêtes prescrites, 07 demandes d'explications, 31 lettres d'observations, 04 dossiers transmis aux organes disciplinaires et 04 en cours de transmission) ; - Rapport annuel faisant ressortir dix-huit (18) Prisons contrôlées disponible ; Rapport de la Cellule de Lutte Contre la Corruption (CLCC) disponible.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les moyens mis à disposition ont permis la réalisation de plusieurs missions de contrôles des deux Inspections générales, l'exploitation des différentes requêtes et le fonctionnement de la CLCC. Toutefois, au regard de l'interpellation sans cesse croissante en terme de lutte contre la corruption, de contrôle de la qualité et la quantité du service rendu, il sied de mettre à la disposition du responsable plus de ressources afin d'avoir plus de personnel respectueux de l'éthique et de la déontologie.								
Perspectives 2019	- Multiplier et renforcer les contrôles dans les services centraux, les juridictions et les prisons ; - Poursuivre les missions sur la perception de la corruption ; - Poursuivre les travaux aux fins de validation et diffusion du guide d'éthique et de déontologie du personnel judiciaire ; - Poursuivre la sensibilisation des acteurs et des usagers sur les méfaits de la corruption ; Prévenir les dysfonctionnements et les lenteurs des services judiciaires et pénitentiaires								

Action 05 GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

OBJECTIF	Assurer la bonne exécution budgétaire et financière des programmes								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents budgétaires et financiers produits				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		5.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		5.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		5						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	80 197 200	80 197 200	60 137 760	60 137 760	60 137 760	60 137 760	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'année 2018 marque la fin du second triennat 2016 – 2018. La notion de Budget-Programme est de plus en plus maitrisée. Le Renforcement des Capacités des acteurs se poursuit, le Dialogue de Gestion au sein du programme est lancé.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· L'avant-projet de performance des Administrations (APPA) élaboré pour le passage au Comité Interministériel d'Examen des programmes (CIEP) 2018 ; · Le projet de performance des Administrations (PPA) et le budget-programme 2019 élaborés ; Le passage devant le Parlement préparé.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Tous les documents exigés dans le processus d'élaboration du budget-programme 2019 ont été produits à temps.								
Perspectives 2019	• Poursuivre le Dialogue de Gestion lancé ; • Poursuivre l'imprégnation des acteurs du MINJUSTICE sur la GAP; • Dynamiser le Comité PPBS ; • Poursuivre la production des documents et outils exigés par le processus d'élaboration du Budget-programme.								

Action 06 DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		20.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		30.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	576 400 000	576 400 000	238 356 450	238 356 450	238 356 450	238 356 450	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Les aménagements électriques et les réseaux informatiques sont réalisés depuis 03 ans dans les juridictions ; - Les applications spécifiques pour l'informatisation des prisons sont élaborées Le processus d'informatisation des juridictions et des prisons est presque en arrêt.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Collecte et exploitation de données statistiques réalisées ; - Séminaire de formation des personnels réalisé ; - Arriérés dus à CAMTEL pour l'interconnexion des grands centres à la fibre optique payés.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les moyens mis à la disposition de l'action ont permis de réaliser les missions de collecte des données dans les juridictions et les prisons du pays et surtout, de payer les arriérés dus à l'opérateur CAMTEL. Il faut relever que les crédits destinés au paiement des arriérés dus au prestataire en charge de l'informatisation des services judiciaires ont été virés ailleurs du fait du non-respect du cahier des charges de ce dernier							
Perspectives 2019	Poursuivre l'informatisation du système judiciaire avec notamment : - L'acquisition des Serveurs ; - le déploiement des applications dans les juridictions où le réseau informatique est opérationnel, les aménagements électriques effectifs et les groupes électrogènes mis en service, - la formation et l'accompagnement des utilisateurs à l'utilisation des applications Justic@m. - Poursuivre la mise en œuvre le SDI de l'Administration pénitentiaire par l'achèvement de l'informatisation du site pilote et le déploiement dans d'autres prisons centrales. Poursuivre la maintenance des juridictions déjà informatisées							

Action 07 MAÎTRISE DES RECETTES JUDICIAIRES

OBJECTIF	Suivre les recettes judiciaires								
Indicateur	Intitulé:		Ratio des recettes recouvrées par rapport aux condamnations pécuniaires				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 20,28%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		30.5						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		49.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		- 3 512 484 206 FCFA de condamnation pécuniaire mises à recouvrer ; - 712 178 266 FCFA effectivement recouvrés.soit un ratio de 20,28%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	21 000 000	21 000 000	18 800 000	18 800 000	17 580 000	17 038 000	100 %	96,91 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette Action est mise en œuvre pour le suivi des condamnations pécuniaires prononcées par les juridictions et améliorer le taux de leur recouvrement. En effet, il existe une très grande disparité entre le total des condamnations prononcées et le montant global des sommes recouvrées. A titre d'illustration, les statistiques de 2015 montrent que le montant mis en recouvrement était de 3 834 922 613 FCFA alors que le montant effectivement recouvré n'était que de 240 522 224 FCFA. Cette situation a perduré jusqu'en 2018.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Les données sur les condamnations pécuniaires prononcées et les sommes effectivement recouvrées sont collectées auprès des Juridictions ; - Les données collectées sont exploitées afin de ressortir la situation par ressort de Cour d'Appel et la situation nationale? Soit 3 512 484 206 FCFA de condamnation pécuniaire mises à recouvrer et 712 178 266 FCFA effectivement recouvrés. le ratio des recettes recouvrées par rapport aux condamnations prononcées est calculé par ressort de Cour d'Appel, puis au plan national.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources allouées à l'Action ont permis de financer les missions de collecte des données sur les recettes judiciaires dans les Cours d'Appel et Tribunaux, de les centraliser et de les exploiter à la Chancellerie.								
Perspectives 2019	Poursuivre la maîtrise des recettes judiciaires et mener des actions qui contribueraient à l'amélioration du taux de recouvrement des condamnations pécuniaires, notamment : - Organiser des séminaires de formation et de sensibilisation des Magistrats, Greffiers, OPJ et Agents verbalisateurs sur les techniques de recouvrement ; - Elaborer un projet de texte rendant exécutoire sur l'ensemble du territoire, le recouvrement des recettes judiciaires ; - Pourvoir les Parquets des Carnets à souche pour le suivi quotidien des recettes judiciaires. Élaborer une stratégie de recouvrement des recettes.								

Action 08 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense publique								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		3.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		3.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		3						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	76 500 000	76 500 000	61 999 861	61 999 861	61 999 861	61 999 861	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- 2018 marque le début des projections pour la période post DSCE . Au sein du Ministère, la mise en place du dialogue de gestion se poursuit, bien que le niveau d'implication des acteurs ne soit pas encore total.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- La participation à la revue/actualisation des programmes a été effective ; - Le processus d'élaboration des documents de programmation a été mené jusqu'au bout ; - Les dossiers de programmes sont produits et acheminés ; - Le CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme) est élaboré.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les moyens de l'action ont permis de produire à temps, les documents de planification et de programmation exigés à chaque étape.								
Perspectives 2019	- Mieux contribuer à l'élaboration du document post DSCE afin que les politiques publiques à mener au sein du Sous-secteur Justice, aboutissent effectivement à la résolution des problèmes des populations ; - Densifier l'allocation des ressources pour le renforcement des capacités des acteurs en matière de planification et de programmation ; Améliorer le niveau de mise en œuvre du dialogue de gestion pour en faire le socle d'une planification et d'une programmation de qualité.								

Action 09 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports d'activités				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure								
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		90.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		93.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		93						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	10 071 940 000	10 071 940 000	8 055 736 798	8 055 736 798	8 027 604 526	8 023 075 048	100 %	99,94 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'année 2018 a été marquée par le redéploiement des personnels greffiers et contractuels tant dans les services centraux que dans les juridictions, et par le recrutement par concours des personnels de l'Administration Pénitentiaire, tous grades confondus.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- La rémunération des personnels et les charges liées aux consommations d'eau, d'électricité et de téléphone ont été assurées ; - Le cadre de travail et la satisfaction des besoins de fonctionnement des services ont été améliorés ; Les structures et unités de travail ont fonctionné de manière satisfaisante.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le fonctionnement des services a été assuré aussi bien que le paiement des factures de consommation d'eau, électricité et téléphone. Par ailleurs, les services ont reçu des dotations en équipement.								
Perspectives 2019	- Poursuivre et améliorer la coordination et le suivi activités des services ; - Accélérer le processus de numérisation des archives et de traitement des données statistiques ; Améliorer le financement du fonctionnement des services.								

Action 10 COMMUNICATION, RELATION PUBLIQUE ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES									
OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 37,5%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		8.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		8.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		3						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	37 000 000	37 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'Action en 2018 a été marquée par la volonté du Chef de Département d'améliorer l'image et la visibilité des différentes activités menées par le Ministère de la Justice à travers une communication accrue desdites activités.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Le site web est administré, alimenté et mis à jour JUSTITIA a été distribué auprès des acteurs de la Justice, les partenaires techniques et financiers et puis, publié sur le site web								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les actions menées au Ministère de la Justice sont de plus en plus visibles grâce à l'allocation faite pour le compte de l'action 9. La publication de Justitia s'est faite conformément aux prévisions initiales, le site WEB mis à jour et la couverture des évènements du Ministère de la Justice assurée.								
Perspectives 2019	- Accroître davantage la visibilité et améliorer l'image du Ministère de la Justice, à travers une communication plus accrue de l'ensemble des activités menées.								

Action 12 MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LÉGISLATION

OBJECTIF	Renforcer le dispositif législatif								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'avant-projets de textes élaborés ou révisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		9.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		20.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		20 projets de textes en cours d'élaboration ou en cours de relecture						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	59 000 000	59 000 000	46 199 954	46 199 954	45 474 954	45 474 954	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	En 2018, un accent particulier a été mis sur le respect des engagements sur le plan international par le Cameroun dans les conventions internationales ratifiées. Au plan interne, il s'est agi de mettre fin à l'existence de la double culture juridique au moyen de l'harmonisation de la législation.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· 08 textes en cours d'élaboration : - Avant-projet de loi portant modification du code de procédure pénale sur l'administration de la justice pour mineurs ; - Avant-projet de loi portant administration de la justice pour mineur et projection des enfants en danger ; - Avant-projet de loi modifiant la loi sur les stupéfiants ; - Avant-projet de loi régissant le secteur ferroviaire au Cameroun ; - Projet de décret portant statut et organisation de la profession de notaire ; - Avant-projet de loi portant création de la cour des comptes ; - Avant-projet de loi sur le droit d'accès à l'information publique ; - Avant-projet de loi fixant l'organisation et le fonctionnement des Tribunaux de Commerce. 12 textes en cours de relecture : - Loi portant répression des actes de terrorisme ; - Avant-projet de loi relatif à la recherche médicale impliquant la personne humaine ; - Projet de décret fixant les règles de base de sécurité et de prévention des incendies sur les bâtiments ; - Projet d'un texte sur la maitrise d'ouvrage des bâtiments publics ; - Projet de décret sur la création du centre national de transfusion sanguine ; - Projet de décret fixant les règles de police d'aérodrome ; - Arrêté modifiant l'annexe à l'arrêté n°154/mint du 03 juillet 2015 relatif aux normes de conception, de construction et d'exploitation des aérodromes ; - Avant-projet de loi portant réforme foncière et domaniale ; - Projet de code minier ; - Avant-projet de loi portant code pétrolier ; - Avant-projet de loi portant institution du Juge de la mise en état des dossiers ; - Projet de loi fixant les frais de justice en matière civile et commerciale								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Bien que limitées, les ressources mises à la disposition de l'Action ont permis de parachever les avant-projets de textes en chantier et de poursuivre l'activité législative.								

Perspectives 2019	- Renforcer les capacités de la Direction de la Législation du MINJUSTICE ; Promouvoir la concertation et la coordination avec d'autres partenaires participant à la rédaction des actes législatifs et réglementaires.							
Action 13 PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME								
OBJECTIF	Promouvoir et faire respecter les droits de l'Homme							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de campagnes de formation et de sensibilisation des acteurs de la chaîne de répression				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 25%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		12.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		3					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	78 000 000	78 000 000	59 839 999	59 839 999	59 839 999	59 839 999	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	En 2018, l'Action est mise en oeuvre dans un contexte où les droits de l'Homme sont de plus en plus bafoués et le Gouvernement du Cameroun affiche une ferme volonté de se conformer à ses obligations relatives aux respect des droits de l'Homme.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Rapport sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2017 élaboré ; - Rapport sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2017, traduit en anglais, édité, présenté officiellement et distribué ; - 22 et 23 ^{ème} rapports du Cameroun au CERD a été élaboré ; - Rapport à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a été élaboré ; Participation effective aux deux sessions ordinaires de la CADHP et aux sessions du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources allouées ont permis de mener les activités prévues. Cependant, une bonne partie de celles-ci ont été réalisées en début d'exercice 2019 à cause de la lenteur des procédures de déblocage des fonds. Le budget de l'État connaît beaucoup de retard dans son exécution ce qui impacte sur la mise en œuvre de la plupart des activités du Ministère de la Justice. L'utilisation des 100% des ressources allouées témoigne de ce que l'enveloppe n'est pas suffisante pour la couverture de l'ensemble des activités de la promotion des droits de l'homme. D'où l'urgence d'accroître la dotation de cette action au regard du contexte socio-politique.							
Perspectives 2019	Poursuivre les activités d'information en vue de l'appropriation des Droits de l'Homme.							

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 108

AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

Responsable du programme

MAHOUE MICHEL

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

De par la Constitution, le Pouvoir judiciaire est exercé par **"la Cour Suprême, les Cours d'Appel et le Tribunaux"**, (article 37 (2)). la justice est rendue sur le territoire de la République **"au nom du peuple camerounais"** (article 37(1)). Tels sont les fondements légaux de ce programme qui en définissent par ailleurs les objectifs et orientations.

Afin de réduire les lenteurs judiciaires et d'améliorer l'exécution des décisions de justice, il est indispensable de mettre en route un ensemble de mesures permettant d'inverser la tendance en rapprochant de plus en plus la justice des justiciables, de renforcer et d'améliorer les moyens de fonctionnement des unités de travail et de moderniser le cadre et les outils de travail.

Les parties prenantes dans sa mise en œuvre sont : l'Administration Centrale, toutes les juridictions, les avocats, les huissiers, les notaires, la DGSN, le SED, le CNDHL. Les principaux bénéficiaires sont : les acteurs de la Justice, les justiciables, les investisseurs dont le rayonnement est tant souhaité par le Chef de l'Etat.

04 actions ont été budgétisées en 2018.

OBJECTIF	Améliorer l'accès et la qualité du service public de la justice.	
Indicateur	Intitulé:	Délais moyen de traitement des affaires
	Unité de mesure	MM
	Valeur de référence:	24.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	19.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 51 021 218 329	CP 50 611 118 329
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MAHOUE MICHEL,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

- la menace sécuritaire occasionnée par les attaques de Boko Haram dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, et le flux migratoire dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua sont en voie d'être maîtrisés;
- les conflits dans les régions du Nord- Ouest et du Sud- Ouest persistent ;
- le cadre de travail dans les juridictions dû à l'insuffisance et à la vétusté des locaux (bureaux et salles d'audience) demeure inapproprié ;
- la mise en place du Dialogue de Gestion se poursuit et l'impérieuse nécessité du renforcement des capacités des acteurs de la performance sur la notion de Budget Programme et ses corollaires demeure ;

- les données statistiques nécessaires au renseignement des indicateurs du programme sont quasi-inaccessibles.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

L'objectif du programme est d'améliorer l'accès et la qualité du service public de la Justice. La stratégie-programme avait prévu qu'en 2018, il est question de poursuivre l'action déjà commencée, notamment de rapprocher de plus en plus la Justice des justiciables, en poursuivant les travaux de construction des Palais de Justice et des Complexes en cours ; de renforcer et d'améliorer les moyens de fonctionnement des juridictions, d'instituer au sein des juridictions, des collégialités pouvant statuer dans les 02 langues et de moderniser le cadre et les outils de travail. La finalité est l'amélioration considérable du délai moyen dans le rendu de la Justice et la célérité dans le traitement des procédures en matière de lutte contre la corruption.

Afin de contribuer à asseoir la gouvernance dans la gestion des affaires publiques et privées, la lutte contre la corruption devra s'intensifier avec la systématisation de la chaîne dénonciation-investigation-jugement-sanction et le recouvrement des fonds détournés.

La mise en œuvre du programme 108 en 2018 a permis d'obtenir les résultats suivants :

-Accès à la justice (infrastructures) : les travaux de construction du Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé sont portés à 31% et celui de Douala à 12,52% ; les travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda sont achevés ; ceux du Palais de Justice de Mbalmayo sont exécutés à 78% et ceux du Palais de Justice de Nanga-Eboko le sont à 51%. Certains Palais de Justice ont été équipés.

-Rendu de la justice : L'ensemble des juridictions ont reçu 290 549 recours, le ratio des affaires jugées sur les affaires enrôlées étant de 62,58% pour un délai moyen de traitement des affaires d'environ 21 mois ;

-Exécution des décisions de justice : la collecte des données relative aux corps de professions judiciaires a été effectuée dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est. Outre la nomination de deux (2) liquidateurs dans deux (2) études d'Huissiers de justice, 385 dossiers disciplinaires ont été instruits chez les Avocats, 395 chez les Huissiers de justice et 144 chez les Notaires. Deux sanctions ont été infligées aux Huissiers de justice (une suspension et un rappel à l'ordre).

-Lutte contre la corruption : le TCS a enrôlé 52 affaires et rendu 22 décisions, soit un ratio de 42,3%. Dans ces affaires, 276 personnes sont poursuivies, dont 46 femmes. 40 personnes ont été condamnées au 31 décembre 2018. Total des sommes recouvrées versées au trésor public au titre de restitution du corps du délit **6. 193 985 000 F (six milliards cent quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-cinq francs).**

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	21 mois	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	60%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 46 160 219 243	CP 45 750 119 243
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 4 860 999 086	Ecart CP 4 860 999 086
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 27 769 920 668	CP 21 870 098 349
TAUX DE CONSOMMATION	86,49 %	80,78 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les ressources allouées au programme 108 ont permis d'assurer le paiement des décomptes présentées par les prestataires dans les différents chantiers de construction, d'assurer le fonctionnement quotidien des juridictions et des services centraux qui interviennent dans la mise en oeuvre du programme.	
PERSPECTIVES 2019	- poursuivre les efforts en vue de réduire davantage les délais de traitement des affaires ; - intensifier les efforts en vue d'une meilleure collecte des données statistiques ; - poursuivre les travaux de construction des Palais de Justice dans l'optique d'arrimer la carte judiciaire à la carte administrative ; - poursuivre la réhabilitation de certains Palais de Justice ; - équiper certaines juridictions ; - renforcer la sécurité juridique et judiciaire des affaires.	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 RENDU DE LA JUSTICE									
OBJECTIF	Renforcer la fonction de régulation sociale de la justice								
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 62,58%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		62.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		68.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		62,58%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	35 540 953 829	35 540 953 829	30 743 617 352	30 743 617 352	12 065 414 516	12 065 414 516	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en oeuvre de l'Action intervient alors que le pays est contraint à une guerre contre les islamistes sur le front septentrional, les rebelles de la RCA sur le front oriental et les secessionnistes sur le front occidental.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	les procédures reçues par les juridictions ont été traitées (enrolées, instruites et jugées). - affaires enrôlées : 290 549; - affaires jugées : 181 840; - pourcentage : 62,58%								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les moyens de l'Action constituent des crédits délégués dédiés aux juridictions. ils ont permis de faire fonctionner les sièges, les parquets et les greffes.								
Perspectives 2019	- Amélioration du cadre de travail; - Amélioration du ratio des affaires jugées par rapport aux affaires reçues								

Action 02 EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

OBJECTIF	Rétablir la victime dans ses droits								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'exécution des décisions de justice				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 30%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		30.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		49.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		30%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	11 579 600 000	11 579 600 000	11 562 044 299	11 562 044 299	11 477 607 436	11 477 607 436	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'action en 2018 a été marquée par l'insuffisance et la vétusté des locaux (bureaux et salles d'audiences) avec pour corollaire un cadre de travail inapproprié dans plusieurs juridictions. La justice n'est par ailleurs pas suffisamment vulgarisée par rapport à son fonctionnement, ses pratiques, ses compétences et modes de saisine, le coût de ses frais est assez élevé pour le citoyen ordinaire.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Au cours de l'année 2018, la collecte des données relative aux corps de professions judiciaires a été effectuée dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est. Quelques Arrêtés ont été pris, notamment : - l'Arrêté n° 016/DPJ/SG/MJ du 09/02/18 portant nomination d'un Liquidateur à une étude d'Huissier de Justice décédé ; - les Arrêtés n° 435, 436, 438/DP/SG/MJ du 09 novembre 2018 portant nomination des liquidateurs dans les Etudes d'Huissiers de Justice décédés ; 385 dossiers disciplinaires ont été instruits chez les Avocats, 395 chez les Huissiers de justice et 144 chez les Notaires. Deux sanctions ont été infligées aux Huissiers de justice, notamment un projet de suspension en cours et un rappel à l'ordre. en effet, les contrôles des cabinets des corps des professions judiciaires, la maîtrise des effectifs de ces corps et les procédures disciplinaires visent au premier plan, d'assurer la bonne exécution des décisions de justice et par conséquent, rétablir la victime dans ses droits								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources de l'action ont permis de mettre en œuvre des activités déclinées au cours de l'exercice budgétaire. Toutefois, au regard de l'interpellation sans cesse croissante en terme de lutte contre la corruption, de contrôle de la qualité et la quantité du service rendu par les auxiliaires de justice, il sied de mettre à la disposition du responsable plus de ressources afin d'avoir des auxiliaires de justice respectueux de l'éthique et de la déontologie professionnelles.								
Perspectives 2019	- Poursuivre et intensifier l'instruction des dossiers disciplinaires des Notaires, Huissiers de justice ; - Intensifier le suivi des dossiers disciplinaires des Avocats ; - Effectuer les missions de contrôle dans les Etudes de Notaires et Huissiers de justice et Cour d'Appel du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua ; Collecter et analyser les données desdits Notaires								

Action 04 ACCÈS À LA JUSTICE

OBJECTIF	Rapprocher la Justice des justiciables								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de saisine de la Justice				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85,20%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		233388.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		341000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		290549						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	3 615 500 000	3 205 400 000	3 626 436 420	3 216 336 420	1 539 720 817	1 537 643 109	100 %	99,86 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'action en 2018 a été marquée par l'insuffisance et la vétusté des locaux (bureaux et salles d'audiences) avec pour corollaire un cadre de travail inapproprié dans plusieurs juridictions. La justice n'est par ailleurs pas suffisamment vulgarisée par rapport à son fonctionnement, ses pratiques, ses compétences et modes de saisine, le coût de ses frais est assez élevé pour le citoyen ordinaire.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- les travaux de construction du Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé sont portés à 35 % : • le gros œuvre du bâtiment A (R+13) est achevé jusqu'au plancher haut de l'étage 11 ; • le gros œuvre du bâtiment B(R+3) est achevé ; • les fondations du bâtiment C (R+2) sont en cours. - les travaux de construction du complexe moderne des services judiciaires de Douala ont débuté : • les travaux de fondations des bâtiments C et D(R +3) sont en cours ; • le taux de réalisation est de 12,52%. - les travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda sont achevés; - les travaux de construction du Palais de Justice de Mbalmayo sont exécutés à 65% - les travaux de construction du Palais de Justice de Nanga-Eboko sont exécutés de 57% ; - des Palais de Justice ont été équipés ;								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	En dépit des lenteurs imputables aux prestataires et aux retards de paiement, les ressources de l'action ont permis de poursuivre la construction de 03 Palais de Justice et des Complexes Modernes des Services Judiciaires de Douala et Yaoundé. Aussi, les études architecturales pour la construction de nouveau palais de justice ont été lancées. Les travaux de réhabilitation des bâtiments vétustes ou sinistrés ont été réalisés. Toutefois, l'urgence de l'arrimage de la Carte judiciaire à la Carte administrative nécessite une augmentation de l'enveloppe de cette action afin de mieux rapprocher la Justice des justiciables.								
Perspectives 2019	- Poursuivre la construction des Palais de Justice ; Améliorer le cadre de travail dans les juridictions ; répertorier et sécuriser le patrimoine foncier de la justice; - Sensibiliser les justiciables aux modes alternatifs de règlement des conflits ; Vulgariser les modes de fonctionnement des juridictions.								

Action 10 RÉPRESSION DE LA CORRUPTION

OBJECTIF	Réduire les phénomènes de corruption et autres atteintes à la fortune publique».								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de gestionnaires indélicats poursuivis				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 276		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		112.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):		276						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	285 164 500	285 164 500	228 121 172	228 121 172	227 955 654	227 755 651	100 %	99,91 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'action en 2018 a été marquée par la recrudescence des cas de détournement des deniers publics avec pour corollaire l'enrichissement illicite.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	En 2018, le TCS a enrôlé 52 affaires et rendu 22 décisions, soit un ratio de 42,3%. Dans ces affaires, 276 personnes sont poursuivies, dont 46 femmes. 40 personnes ont été condamnées au 31 décembre 2018.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources mises à la disposition de l'action ont permis le traitement avec célérité des affaires en matière de lutte contre la corruption								
Perspectives 2019	- Renforcer les capacités du TCS ; - Renforcer les capacités des Juridictions d'instance connaissant des détournements des deniers publics et des infractions connexes.								

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 109

AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

Responsable du programme

OVALE ZE

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Ministère de la Justice soucieux du bon fonctionnement des établissements pénitentiaires et du respect des droits de l'homme, a commis une étude-diagnostic qui a permis d'identifier les dysfonctionnements ci-après : surpopulation carcérale, vétusté et exigüité des Prisons, prise en charge alimentaire insuffisante, couverture médicale non satisfaisante, préparation insuffisante à la réinsertion sociale.

Quatre actions ont été ciblées pour juguler ces dysfonctionnements : i) Amélioration des conditions de détention ; ii) Préparation à la réinsertion sociale ; iii) Amélioration de la couverture sanitaire en milieu carcéral; iv) Coordination et pilotage des activités pénitentiaires.

OBJECTIF	Améliorer les conditions de détention et préparer à la réinsertion sociale des détenus	
Indicateur	Intitulé:	Taux de couverture des besoins essentiels des détenus
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	14.819999694824219
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	17.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 20 197 604 000	CP 20 197 604 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	OVALE ZE,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 109 a été mis en œuvre dans un contexte général caractérisé par :

- La poursuite de la mise en œuvre de la réforme des finances publiques qui a abouti à l'institution du Budget-Programme ;
- l'intensification de la lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune publique ;
- la volonté accrue des pouvoirs publics d'améliorer les conditions de détention ;
- la promotion et la protection des Droits de l'Homme en milieu carcéral ;
- l'augmentation préoccupante des effectifs des détenus due à la résurgence de la criminalité, principalement dans les grands centres urbains ;
- la persistance de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest avec pour corollaires:
 - * la hausse de la population carcérale ;
 - * l'assassinat des éléments d'encadrement ;
 - * les attaques des prisons ;
 - * l'incendie des infrastructures carcérales, etc ;
- l'insécurité transfrontalière ;
- l'insuffisance et l'inadéquation des structures de formation et d'éducation des détenus.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

L'objectif du programme 109 est d'améliorer les conditions de détention et de préparer la réinsertion sociale des détenus. Ceci s'est traduit en 2018 par :

- la poursuite des travaux de construction de la prison centrale de Douala NGOMA (phase 1) : Travaux de construction des cinq (05) bâtiments exécutés à 40% ;
- la poursuite des travaux de construction de la prison secondaire de Bengbis réalisés à 95,78% ;
- La poursuite des travaux de construction de la clôture de la prison de Mbalmayo réalisés à 55%;
- L'admission de 33 détenus contre 51 en 2017 aux examens officiels dans les prisons de Yaoundé, Bafoussam, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Bertoua ;
- La formation de 500 détenus (contre 450 en 2017) aux petits métiers dans les prisons d'Edea, Monatélé, Bafoussam, Ebolowa, Douala, Bamenda, Mokolo, Mfou .

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	21.40%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	118,9%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 19 725 769 251	CP 19 725 769 251
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 471 834 749	Ecart CP 471 834 749
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 9 609 783 832	CP 9 207 865 097
TAUX DE CONSOMMATION	48,71 %	46,68 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Pour une projection de 17% en 2018, le résultat technique est de 21,40%. Cette augmentation est due à la forte amélioration des crédits alloués à l'alimentation et à la santé des détenus dont le taux journalier moyen est passé de 290 francs par détenu en 2017 à 408 francs en 2018. Tandis que le taux de couverture sanitaire annuel est passé de 5207 à 35 000 francs en 2018. Il y a lieu de souligner que d'autres activités ont par ailleurs été menées, qui ont eu un impact positif sur la performance du programme. Il s'agit : - la poursuite des travaux de construction de la prison centrale de Douala NGOMA (phase 1) : Travaux de construction des cinq (05) bâtiments exécutés à 40% ; - la poursuite des travaux de construction de la prison secondaire de Bengbis réalisés à 95,78% - de la construction du mur d'enceinte de l'infirmerie la prison centrale de Maroua : 100% - La poursuite des travaux de construction de la clôture de la prison de Mbalmayo réalisés à 43,64% ; - l'aménagement d'une fosse septique à la prison centrale de Buéa : 100% - de la réalisation des travaux de réhabilitation de la prison principale de Kumba : 100% - de la formation de 500 détenus aux petits métiers ; Les travaux de réhabilitation de la DRAP Sud-Ouest.	

PERSPECTIVES 2019	- Poursuivre la construction, l'aménagement et la réhabilitation des prisons ; - Maintenir les taux de ration pénale et de couverture sanitaire des détenus au moins à leur niveau de 2018 ; - poursuivre l'équipement des prisons et l'aménagement des points d'eau; - poursuivre l'encadrement psycho-social des détenus mineurs et des femmes ; - organiser les transfèvements des détenus ; - créer une régie nationale des services pénitentiaires ; - mettre en place un fond d'appui pour la réinsertion sociale des détenus ; - relancer la prison de production de UpperFarm ; - créer des champs et fermes pénitentiaires ; - Renforcer les capacités des personnels pénitentiaires ; - Poursuivre l'amélioration du fonctionnement du conseil permanent de discipline ; poursuivre le recrutement des personnels pénitentiaires.
----------------------	--

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION								
OBJECTIF	Améliorer le traitement des détenus							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de prisons construites				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 02 prisons en construction (Douala-Ngoma et Bengbis)	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		2.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		02 prisons en construction (Douala-Ngoma et Bengbis)					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	14 807 635 000	14 807 635 000	15 778 649 847	15 778 649 847	15 459 254 150	15 392 973 671	100 %	99,57 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Ferme volonté du Chef de Département d'arrimer la carte pénitentiaire à la carte judiciaire ; - Climat sécuritaire de plus en plus tendu dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- la poursuite des travaux de construction de la prison centrale de Douala NGOMA (phase 1) : Travaux de construction des cinq (05) bâtiments exécutés à 40% ; - la poursuite des travaux de construction de la prison secondaire de Bengbis réalisés à 95,78% - la construction du mur d'enceinte de l'infirmerie la prison centrale de Maroua achevé ; - La poursuite des travaux de construction de la clôture de la prison de Mbalmayo réalisés à 43,64% ; - la construction de nouvelles fosses septiques à la prison centrale de Buéa achevée; - la réalisation des travaux de réhabilitation de la prison principale de Kumba achevée; Les travaux de réhabilitation de la Délégation Régionale du Sud-Ouest 100%							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les travaux des deux prisons en chantier n'ont pas pu être menés à terme. Par ailleurs, les établissements pénitentiaires ont fait face en 2018 à une augmentation assez importante des effectifs des détenus en raison du climat sécessionniste des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, du phénomène Boko Haram et de la résurgence de la criminalité dans les autres régions.							
Perspectives 2019	Poursuivre la construction, la réahabilitation, l'aménagement et l'équipement des prisons en vue de faire face à la montée des effectifs des détenus							

Action 02 PRÉPARATION À LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUÉS

OBJECTIF	Lutter contre la récidive								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de détenus formés aux petits métiers				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		500.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		500						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	42 000 000	42 000 000	33 589 603	33 589 603	11 589 603	11 589 603	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Taux de criminalité en hausse dans les grands centres urbains avec une implication accrue des repris de justices et des évadés de prisons ; - Aggravation du phénomène de chômage, surtout chez les jeunes ; Intensification des activités terroristes dans la zone anglophone.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- L'admission de 33 détenus aux examens officiels dans les prisons de Yaoundé, Bafoussam, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Bertoua ; La formation de 500 détenus aux petits métiers dans les prisons d'Edea, Monatélé, Bafoussam, Ebolowa, Douala, Bamenda, Mokolo, Mfou .								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	En dépit de leur modicité, les ressources mises à disposition par l'Etat ont permis de poursuivre les activités de réinsertion ; ceci avec le concours très appréciable de certaines ONG.: - Fondation Miroir d'Afrique - Fondation Aimés - RECAM								
Perspectives 2019	- créer une régie nationale des services pénitentiaires; - mettre en place un fonds d'appui pour la réinsertion sociale des détenus ; - relancer la prison de production de Upper farms ; - atteindre l'objectif fixé (500 à 1000 détenus par an) ; - créer des fermes pénitentiaires ; - créer des champs pénitentiaires ; poursuivre le recrutement des personnels spécialisés								

Action 03 AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCÉRAL

OBJECTIF	Réduire le taux de morbidité en milieu carcéral								
Indicateur	Intitulé:		Taux de morbidité				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 41,80%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		24.440000534057617						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		12.220000267028809						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		19,32%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 049 970 000	1 049 970 000	839 976 000	839 976 000	836 736 243	827 207 430	100 %	98,86 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Morbidité en baisse dans les prisons								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	ouverture effective de la nouvelle infirmerie de la prison centrale de Maroua								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'augmentation très considérable du taux annuel de couverture sanitaire par détenu, qui est passé de 5207 francs en 2017 à 35 000 francs en 2018 a eu un impact très positif sur l'objectif de cette action. La prise en charge sanitaire ainsi améliorée aura ainsi permis d'infléchir la courbe ascendante du taux de morbidité.								
Perspectives 2019	- Elaborer un document de politique de santé pénitentiaire ; - Prévenir les maladies endémiques en milieu pénitentiaire ; - Acquérir un plateau technique adéquat aux problèmes de santé pénitentiaire ; Construire et aménager des infirmeries des prisons.								

Action 04 COORDINATION ET PILOTAGE DES ACTIVITÉS DE SERVICES

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement des services								
Indicateur	Intitulé:		Nombres de rapport d'activités				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85,60%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		90.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		132.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		113						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	4 297 999 000	4 297 999 000	3 073 553 801	3 073 553 801	3 073 091 304	3 071 655 029	100 %	99,95 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Volonté d'assurer un meilleur suivi du fonctionnement des services de l'Administration Pénitentiaire et d'optimiser les capacités des personnels pénitentiaires.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Tenue du Conseil Permanent de discipline; Renforcement des capacités des personnels de l'Administration pénitentiaire; Tenus des Conseils Régionaux de Discipline								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le processus de collecte et de remonté des données et des informations vers les services centraux s'est amélioré en 2018.Cependant, tout comme en 2017, l'institution des quotas trimestriels de consommation des crédits de fonctionnement est un farouche obstacle à la réalisation de certaines activités qui nécessitent une mobilisation prompte et planifiée des moyens d'action.								
Perspectives 2019	- Poursuivre le recrutement des personnels pénitentiaires ; - Intensifier la formation continue des personnels pénitentiaires ; - Fournir une dotation complète et régulière en paquetage au personnel pénitentiaire Doter la Direction de l'Administration Pénitentiaire de locaux adaptés et sécurisés								

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Au bilan, le Rapport Annuel de Performance du Ministère de la Justice permet, d'une part d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique du Département et, d'autre part, d'avoir une lisibilité des perspectives à court et à moyen termes, au regard des leçons dégagées. De manière générale, la fin du second triennat de mise en œuvre du Budget-Programme aura permis au Ministère de la Justice d'évaluer les efforts à entreprendre pour garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques afin d'inciter à la création d'entreprises et par voie de conséquence, à la création des emplois. Cette approche permettrait parallèlement de gagner le pari de la mise en place d'un environnement économique incitatif pour les investisseurs. Toutes choses susceptibles d'améliorer la place du Cameroun au classement *Doing Business*. Si ces premiers résultats peuvent sembler encourageants dans l'ensemble, des correctifs profonds méritent d'être apportés au niveau des progrès dans l'atteinte des performances attendues, l'exigence de transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques désormais codifiée par la Loi 2018/ 011 du 11 juillet 2018.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Pour réaliser l'objectif assigné au Sous-secteur Justice dans le DSCE à savoir : **"Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques"**, les priorités du Ministère de la Justice ont été orientées sur les axes stratégiques suivants, en relation avec ses missions spécifiques : renforcement de l'Etat de droit, amélioration de l'environnement des affaires ; renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics. Ces axes stratégiques constituent des déterminants et marqueurs d'appréciation de la performance du Département.

3.1.1 : Renforcement de l'Etat de droit Dans le vaste champ de l'édification de l'Etat de Droit en 2018, le Ministère de la Justice a activé plusieurs leviers déterminants à savoir : le dispositif normatif, l'accès à la Justice, le renforcement des ressources humaines, la formation des personnels, l'informatisation du système judiciaire, la promotion des Droits de l'Homme, l'amélioration des conditions de détention. En cela, il conviendrait de relever quelques faits saillants ci-après :

a. Renforcement du dispositif législatif et réglementaire : 8 textes ont été élaborés dont celui finalisé sur la mise en place du juge de mise en état des dossiers. 10 textes en cours de relecture, plusieurs autres textes sont en phase de relecture, notamment : le projet de loi portant réforme foncière et domaniale ; le projet de loi portant Code pétrolier ; l'avant-projet de loi régissant le secteur ferroviaire au Cameroun ; le projet de loi portant création et fonctionnement de la Cour des Comptes ; le projet de loi portant répression des actes de terrorisme ; l'avantprojet de loi modifiant la loi sur les stupéfiants. Dix (10) Accords de coopération élaborés dont le projet d'Accord de

coopération entre le Cameroun et les Etats Unis d'Amérique en matière d'extradition et de transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de liberté.

b. Densification des infrastructures et Accès la justice: Accès à la justice : dans la perspective de rapprocher la Justice des justiciables par un accroissement des juridictions et en même temps un arrimage de la carte judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative, la construction des Tribunaux de Première Instance et des Prisons s'est poursuivie. La finalité étant de réduire le coût de l'accès à la Justice, les lenteurs judiciaires et la surpopulation carcérale. Le Ministre d'Etat, Ministre de la justice, Garde des Sceaux a effectué personnellement le 18 septembre 2018 une descente d'inspection sur le chantier du complexe moderne des services judiciaires de Yaoundé. Le Secrétaire Général lui a emboité le pas par une tournée d'inspection (du 25 au 28 septembre 2018) des chantiers de construction des palais de justice tour à tour à Ngaoundéré, Nanga Eboko, Mbalmayo suivi d'une visite des services du TPI de Mendong.

c. Amélioration des conditions de travail : Acquis pour les services centraux et les juridictions : 176 ordinateurs complets, 216 imprimantes, 178 onduleurs 176 licences office, 176 antivirus et mobiliers de bureau, 74 fauteuils en cuir, 164 fauteuils de réception, 7salons en cuir, 70 bureaux, 62 climatiseurs. 58 bureaux de secrétaire, 38 armoires.

d. Promotion des droits de l'homme : les faits marquants en 2018 sont illustrés par : la publication du rapport annuel sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2017, élaboré, finalisé, validé et disponible dans les deux langues. ; les communications devant le Comité des Droits de l'Homme ; le renforcement des capacités des Magistrats et des personnels de l'Administration Pénitentiaire en droit de l'Homme ; l'actualisation de la compilation des textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux.

3.1.2 Amélioration de l'environnement des affaires L'amélioration du climat des affaires en 2018 a été marquée par la tenue de la 9ème session du *Cameroon Business Forum* (CBF-9) présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à Douala, le Lundi 12 mars 2018 et à laquelle a pris part le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. A l'issue des travaux, il a été recommandé au Ministère de la Justice de poursuivre les chantiers en cours notamment :

- l'informatisation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) dans les villes de Douala, Yaoundé et Garoua ;
- la création des Tribunaux de Commerce dans les villes de Douala, Yaoundé, Buéa et Bamenda ;
- la vulgarisation sur le site web des informations relatives aux décisions de justice rendues en matière de contentieux commercial par les juridictions de la Cour d'Appel du Littoral ;
- l'appropriation par le corps judiciaire de la pratique du pacte commissaire dans le cadre de la gestion des sûretés mobilières ;

- la formation des praticiens du Droit à la maîtrise des modes alternatifs de règlement des conflits en application des dispositions des Actes Uniformes OHADA sur l'arbitrage et la médiation.

3.1.3. renforcement de la lutte contre la corruption Les statistiques du Tribunal Criminel spécial mises à jour au 31 décembre 2018 :

52 affaires ont été enrôlées dont 29 anciennes et 23 nouvelles, 22 décisions rendues dont 04 décisions Avant- dire-droit (ADD) et 18 décisions au fond, 38 affaires restant à juger ,10 décisions d'arrêt des poursuites ; 276 Personnes ont été poursuivies dont 230 hommes et 46 femmes; 43 personnes jugées dont 08 acquittées ; 35 personnes condamnées dont 05 femmes ; 230 personnes restant à juger. Etat des sommes versées au Trésor public au titre de restitution du corps du délit, s'élève à ce jour à **6.193 426 985000 F.** (six milliards cent quatre-vingt-treize millions quatre cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt

3.2. LEÇONS APPRISES

- La persistance de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest et les actes de vandalisme qui en sont résultés ont entraîné de lourds dommages sur les infrastructures judiciaires et pénitentiaires qui devraient susciter l'accroissement des moyens des juridictions et des Prisons et à terme, la construction de nouvelles infrastructures, en remplacement de celles détruites ;
- L'engorgement croissant des archives appelle des mesures urgentes de numérisation, à défaut d'espace de stockage ;
- les résultats obtenus, bien que perfectibles, sont en étroite cohérence avec l'objectif stratégique du Ministère de la Justice, cette tendance devrait perdurer ;
- des résultats significatifs ont été obtenus en dépit des contraintes budgétaires imposées par le contexte économique sous régional et interne. Un effort budgétaire supplémentaire serait nécessaire pour garantir l'atteinte de la performance ;
- en plus de nombreux travaux de construction des Tribunaux et prisons en cours, le Ministère de la Justice, a également commandé plusieurs études architecturales, géotechniques et techniques en vue de la construction d'autres Palais de justice et de Prisons. Cet effort d'arrimage des cartes judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative devrait se poursuivre ;
- le non-paiement à temps des décomptes constitue une entrave à la célérité dans l'exécution des projets et parfois un prétexte pour l'abandon des marchés. Il serait convenable d'assurer la disponibilité des financements afin de garantir le paiement dans les délais des prestations réalisées ;
- tendance progressive des sommes versées au trésor public à titre de restitution du corps du délit, dans le cadre de la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. Il serait judicieux d'intensifier la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics en vue de l'amélioration de la Gouvernance.

3.3. PERSPECTIVES 2019

Au plan interne MINJUSTICE

- mettre en place une véritable culture de la production des données statistique indispensables au renseignement des indicateurs ;
- actualiser (par Décision du Chef de Département) la liste des Responsables de Programmes, des Responsables d'actions et d'activités qui connaît en ce moment plusieurs cas de vacances susceptibles d'entraver le dialogue de gestion ;
- renforcer la cohérence entre les activités de planification et de budgétisation ; - numériser les statistiques judiciaires et pénitentiaires ;
- renforcer les contrôles des services et professions judiciaires ;
- poursuivre l'assainissement des comportements des personnels judiciaires.
- Numériser les archives.

Au plan sectoriel (Gouvernance)

- intensifier la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics ;
- prôner le mérite, les valeurs déontologiques et éthiques ;
- initier des rencontres d'échanges intra sectoriel.

Au plan interministériel (synergie des Administrations) :

- Organiser des ateliers de formation à l'appropriation des nouveaux instruments légaux des Finances publiques notamment : Loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ; Loi 2018 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.
- accorder plus de célérité dans le paiement des acomptes des prestataires.

Au plan institutionnel (impulsion politique)

- création des Tribunaux et Prisons, renforcement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires afin d'améliorer l'accès à la justice et notamment le rapprochement des services judiciaires et pénitentiaires des justiciables ;
- assurer au Sous-Secteur Justice un accompagnement budgétaire soutenu à la taille de volume sans cesse croissant, des interpellations judiciaires et pénitentiaires imposées par les défis sécuritaires du moment.